

Reçu le 23 AVR. 2021

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
COMMUNICIPATION LOCALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 Avril 2021 à 17 H 00

Le huit Avril deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 2 Avril 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-huit) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (une dont un pouvoir) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.016 : Approbation d'une convention « Fourrière » avec le garage CHAPUY à Solaize (Rhône)

M. le Maire fait part à l'assemblée délibérante que par délibération n° 2020.052 du 19 Novembre 2020, celle-ci l'avait autorisé à signer une convention avec le garage CHAPUY domicilié à Solaize (Rhône) pour l'enlèvement des véhicules gênants ou immobilisés sur le domaine public au-delà de 7 jours consécutifs. La réglementation ayant évolué, il propose d'annuler purement et simplement cette délibération et propose d'approuver la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE l'annulation de la délibération n°2020.052 du 19 Novembre 2020 concernant la signature d'une convention pour la mise en fourrière de véhicules avec le Garage CHAPUY à Solaize (Rhône)**
- **APPROUVE la nouvelle convention avec le Garage CHAPUY à Solaize (Rhône)**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention**



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 8 Avril 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE